

Rando Cyclo Laloubèrienne

Randonnée soumise au règlement de la FF VELO

Article 1 :

Les participants devront respecter les consignes sanitaires pour le sport, en vigueur le 31 Aout 2024.

Article 2 :

Chaque participant se considèrera comme étant en excursion personnelle. Il devra se conformer aux prescriptions du code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des localités traversées et ne devront ni restreindre, ni entraver l'utilisation de la voie publique pour les autres usagers.

Article 3 :

Chaque participant devra être assuré par des garanties conformes aux dispositions des articles L.321-1 et L.331-9 du code du sport et devront attester être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi. **Licence à présenter à l'inscription.**

Pour les non licenciés, la personne majeure doit remplir le bulletin d'inscription et atteste sur l'honneur :

-Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or, être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Article 4 :

Une autorisation parentale sera exigée pour tous les mineurs non accompagnés.

Article 5 :

L'usage du VAE est autorisé, sur présentation d'un certificat de conformité du constructeur ou du vendeur et avec une vitesse maxi de 25 km/h.

Article 6 :

Cette randonnée cyclotouriste n'est pas une compétition, il ne sera publié aucun temps ni classement. Le port du casque est vivement recommandé.

Article 7 :

En cas de mauvaises conditions météo ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée même au dernier moment.

Article 8 :

Le seul fait de participer entraîne l'acceptation du présent règlement.

En cas d'urgence Téléphone : 18 ou 112 ou Samu 15.

En cas de petits problèmes : 06.22.35.58.90 (Président UAL CYCLO)